

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibération 2015.06.04)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTEVE),  
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),  
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),  
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),  
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),  
M. Laurent DELAPORTE,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite au nouveau schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) adopté par le Préfet de la région d'Ile-de-France.**

**Avis de Versailles Grand Parc sur l'arrêté inter-préfectoral.**

**M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les articles L. 5210-1-1, L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 11 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles ;  
Vu l'arrêté n°2015063-0002 du 4 mars 2015 de la préfecture d'Ile de France relatif à l'adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;  
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 mai 2015 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay.

-----  
• La loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et à l'affirmation des métropoles a prévu l'élaboration d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).

Ce schéma reprend les orientations mentionnées à l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Il veille notamment à une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à l'accroissement de la solidarité financière ou encore à la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

• Dans ce cadre, un nouveau projet de schéma portant sur les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines a été élaboré par le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, sur proposition des représentants de l'Etat dans ces départements et prenant en compte les avis des collectivités concernées sur le précédent projet de schéma. Ce schéma a été arrêté le 4 mars 2015 par le préfet de la région Ile-de-France. Il prévoit une extension du périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc du fait de l'entrée de la commune de Vélizy.

Suite à ce SRCI, un arrêté inter-préfectoral du 27 mai 2015 portant projet de périmètre de Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été notifié à la communauté d'agglomération afin de recueillir l'avis de son organe délibérant.

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

le Conseil communautaire décidé :

- 1) *d'émettre un avis favorable sur l'arrêté inter-préfectoral du 27 mai 2015 portant projet de périmètre de la communauté de Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 49*

*Nombre de pouvoirs : 10*

*Nombre de suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*(1 abstention de M. SIMEONI).*



**Pour le Président,  
Par délégitation,**

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services